

Police Municipale
N° tél. : 01.69.49.77.66
N/Réf. : MAE/EF/ef

www.yerres.fr
Gère les relations avec les habitants
le 30.03.11
Le Maire



ARRÊTE N° 2011/136
(Série A)

OBJET : ARRÊTÉ MUNICIPAL PROVISoire REGLEMENTANT LE STATIONNEMENT ET LA CIRCULATION DES VÉHICULES RUE CHARLES DE GAULLE.

Le MAIRE de la commune d'YERRES,
VU le Code des Collectivités Territoriales, articles L.2212-2/1, L.2213-1, L.2213-2, L.2213-3, L.2213-4 et L.2213-5,
VU le Code de la route, article L. 411-1,
VU l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967, modifié et complété, relatif à la circulation et à la signalisation routière,
VU l'arrêté interministériel du 7 juin 1977, relatif à la signalisation des routes et des autoroutes,
VU l'arrêté du 16 mai 2001 modifiant l'arrêté du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation des routes et autoroutes,
VU l'arrêté n° 2009/419 (série A), du 6 octobre 2009, portant délégation de fonctions et de signature à Monsieur Marc Antoine EVIN, Conseiller Municipal délégué, Chargé de la Sécurité, du Stationnement et de la Circulation,

CONSIDÉRANT la demande formulée par Mr SIMON et Mme FERREIRA, demeurant au 35, rue Charles de Gaulle, pour leur déménagement le vendredi 1er avril et samedi 2 avril 2011, la journée, à Yerres.

ARRÊTE

Article 1 : En raison du déménagement du mobilier de Mr SIMON et Mme FERREIRA, les pétitionnaires sont autorisés à occuper le domaine public, pour un véhicule et un camion, le vendredi 1er avril et samedi 2 avril 2011, la journée, à Yerres, rue Charles de Gaulle.

Article 2 : Les pétitionnaires devront veiller à laisser libre la circulation des véhicules et des piétons et garantir leur sécurité par la mise en place d'une signalisation appropriée.

Article 3 : Les pétitionnaires devront veiller à ne pas masquer la signalisation routière.

Article 4 : Monsieur le Commissaire de Police de MONTGERON, Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de BRUNOY, Monsieur le Responsable de la Police Municipale, Monsieur le Directeur des Services Techniques sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté dont une ampliation sera adressée à Monsieur le Commandant du Centre de Secours pour information.

Fait à YERRES, le 29 mars 2011.

Marc Antoine EVIN
Conseiller Municipal délégué,
Chargé de la Sécurité, du Stationnement
Et de la Circulation